

Plateforme OQE

Yverdon, 15 novembre

Spa, 2012-11-07/230



Prix Egalité 2011/12



Contenu

- Zone riveraine de cours d'eau
- Bandes tampons de surfaces inventoriées
- Proposition haies
- Proposition noyer
- Calendrier



Zone riveraine de cours d'eau

Végétation:

- Mosaïque de végétation adaptée au site, indigène, correspondant aux caractéristiques du paysage et au type de cours d'eau.
- Elle est constituée de prairies, de mégaphorbiées, de prés et surfaces à litière, de roselières, de buissons, d'arbres et de quelques endroits sans végétation.
- La surface n'est pas délimitée comme forêt.



Zone riveraine de cours d'eau

Fumure: aucune

Protection des végétaux:

- Les plantes posant problème, notamment les néophytes, doivent être combattues par des moyens mécaniques
- A partir du 4^e mètre, le traitement plante par plante à l'aide de substances actives autorisées est permis



Zone riveraine de cours d'eau

Coupe de la végétation herbacée:

- 1 coupe par année en laissant en alternance 1/3 de la surface.
- Les gyrobroyeurs et les faucheuses avec système d'aspiration, ainsi que le brûlage de la végétation, sont interdits.

Pacage:

- aucun ; les accès ponctuels pour l'abreuvement sont autorisés



Zone riveraine de cours d'eau

Entretien de la partie boisée:

- Les interventions d'entretien et coupes d'éclaircie doivent avoir lieu par tronçon et de manière sélective pendant la période de repos de la végétation, au maximum sur 1/3 de la surface et tous les trois ans.
- Il est important d'entretenir la partie boisée de manière régulière et par étapes (pas tout à la fois).



Bandes tampons de surfaces inventoriées

- Pas de fumure
- Pas de produit phytosanitaire



Proposition haies

Problèmes:

- Dans les pâturages: praticabilité
- Rejets des épineux
- Exigences complexes
- Anti-dérive dans les cultures spéciaux



Proposition haies

Solution: Contribution liée à la surface

- Haie avec bande tampon: surface du boisement
- Haie avec bande herbeuse à fauche échelonnée: surface boisement et bande herbeuse

Exigences:

- Boisement: critères existants selon qualité OPD, OQE
- Fauche échelonnée: faucher au maximum la moitié, intervalle de 8 semaines, dernière coupe pas après le 1er septembre



Proposition noyer

Problèmes:

- Valeur écologique pas adéquate aux contributions versées
- Risque de mauvaise presse
- Durabilité douteuse
- Certains cantons ont fixé des restrictions pour les noyers



Proposition noyer

Solution: harmoniser, car la Confédération prendra 100% en charge.

- Baisser la contribution qualité pour les noyers
- Disposition transitoire pour les contrats existants



Calendrier

- Hiver 12/13: débats de la loi sur l'agriculture aux Conseil national et Conseil des états
- Printemps 2013 (envisagé): vote final
- Printemps 2013 (après vote final): mise en consultation de l'ordonnance sur les paiements directs



Merci de votre attention

